
Lettre des officiers du bataillon d'Is-sur-Tille de l'armée du Haut-Rhin d'une somme de 2600 L 5 s 4 d pour être employée à secourir les parents indigents des défenseurs de la patrie, lors de la séance du 18 fructidor an II (4 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre des officiers du bataillon d'Is-sur-Tille de l'armée du Haut-Rhin d'une somme de 2600 L 5 s 4 d pour être employée à secourir les parents indigents des défenseurs de la patrie, lors de la séance du 18 fructidor an II (4 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 237-238;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15398_t1_0237_0000_13

Fichier pdf généré le 14/01/2020

bureau de la Convention nationale la somme de 1 159 L 4 s, montant de la représentation donnée le 16 pour les victimes de l'explosion de la poudrerie de la plaine de Grenelle.

Mention honorable, insertion au bulletin (47).

[*Le citoyen Barré à la Convention nationale, s.d.*] (48)

Citoyens représentants,

Le théâtre du Vaudeville vient déposer sur le bureau la somme de onze cent cinquante neuf livres quatre sols montant à la déduction des droits d'auteur en frais journaliers, de la recette faite à la représentation donnée avant hier au profit des victimes de l'explosion de la poudrerie de la plaine de Grenelle.

Les artistes qui composent le théâtre sont persuadés qu'en prêchant journallement les vertus républicaines et surtout la bienfaisance ils ne font que la moitié de leur tâche s'ils ne joignent comme tous les bons citoyens l'exemple à la leçon.

BARRE, (*directeur*)

25

Les employés du dépôt des transports et convois militaires, établi à Chantilly, font hommage d'une journée de leur paie, montant à 141 livres 10 s pour subvenir au secours de quelques familles pauvres dont les parents ont péri lors de l'explosion des magasins à poudre.

Mention honorable, insertion au bulletin (49).

[*Les employés du dépôt des transports militaires à la Convention nationale, s.d.*] (50)

Citoyens,

Instruits du désastre affreux qu'a dû entraîner avec elle la terrible explosion qui a eu lieu dans un des magasins à poudre de la République, jaloux de subvenir au secours de quelques familles pauvres, qui pleurent la perte de leurs parents, dont le travail faisait seul la subsistance, les employés du dépôt des transports et convois militaires de Chantilly font hommage d'une journée de leur paie; ils assurent la Convention nationale de leur attachement inviolable à la République française une indivisible.

Vive la République (*Suivi de 23 signatures*).

(47) P.-V., XLV, 43. C. Eg., n^o 747; M.U., XLIII, 295; J. Paris, n^o 613; J. Fr., n^o 710.

(48) C 318, pl. 1 294, p. 2. Bull. 18 fruct. (suppl.); *Moniteur*, XXI, 674; *Débats*, n^o 714, 301.

(49) P.-V., XLV, 43. Bull. 18 fruct. (suppl.).

(50) C 318, pl. 1 294, p. 4.

26

L'agent national du district de Tell-le-Grand [ci-devant Château-Meillant], département du Cher, écrit que le citoyen Richet, ex-curé de Touchay, fait don à la patrie de sa bibliothèque qu'il assure lui avoir coûté plus de 5 000 L, pour être réunie à celle du district.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'Instruction publique (51).

27

Les officiers du bataillon d'Is-sur-Tille, dixième de la Côte-d'Or, à l'armée du Haut-Rhin, félicitent la Convention nationale sur ses travaux, et particulièrement sur le décret qui défend de faire des prisonniers anglais, l'assurent de leur dévouement à la cause de la liberté, et offrent à la patrie la somme de 2 600 L 5 s 4 d, dont 178 L 12 s en numéraire, pour être employée à secourir les parents indigents de ses défenseurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (52).

[*Les officiers du bataillon d'Is-sur-Tille à la Convention nationale, le 15 thermidor an II*] (53)

Citoyens représentans, nous ne pouvons qu'applaudir à toutes les mesures que vous avez prises pour assurer l'indivisibilité de la République, et l'assoir sur les bases inébranlables, nous vous félicitons sur le sage décret qui défend de faire des prisonniers anglais.

Législateurs daignez aussi recevoir le serment que nous réitérons entre vos mains de demeurer contamment attaché à la République, une indivisible, et de vivre libre ou de mourir à nos postes en la défendant, achevez courageux Montagnards, la destinée du monde, la probité et la justice, voilà votre ouvrage, c'est de ces principes que découle toutes ces grandes vertus qui ont caractérisé et illustré toutes les républiques.

Vous témoigner notre vive reconnaissance et vous prier de rester à vos postes seroit futile, car qui peut aimer sa patrie et ne le pas désirer.

Voici le détail de nos offrandes à la patrie pour les parents indigents de ces défenseurs :

En un bon de la somme de dix huit cents sept livres, treize sols, quatre deniers.

A toucher sur le caissier principal des subsistances militaires de l'armée du Rhin, que vous trouverez à Jualus.

le citoyen Bouy un assignat de 10 L.

Le citoyen Charnaux, officier de santé 10 L.

(51) P.-V., XLV, 43. Bull. 19 fruct. (suppl.).

(52) P.-V., XLV, 43. Bull. 19 fruct. (suppl.).

(53) C 318, pl. 1 294, p. 8.

En numéraire à l'effigie du tyran la somme de cent soixante dix huit livres douze sols.

savoir par le citoyen Prudent, commandant 48 L, Dugier, capitaine, 6 L, Charnaux, officier de santé, 12 L, Maillard, quartier-maître, 7 L 10 s, par dix-sept autres officiers, 6 L chacun, par Druot, adjudant-major, 3 L.

PRUDENT (*commandant*),
et huit autres signatures.

28

Les chasseurs à cheval des troisième, quatrième et cinquième escadrons du quatorzième régiment, employés à l'armée des Pyrénées-Orientales, font hommage de leurs sentiments républicains et offrent une somme de 1 708 L pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (54).

[*Le chef d'escadron à la Convention nationale, le 8 prairial an II*] (55)

Je vous fait passer, citoyens représentants dix sept cent huit livres six sols six deniers, produit des inscriptions volontaires des chasseurs des trois escadrons réunis au 14^e régiment que je commande en ce moment. Veuillez adresser cette somme à la Convention nationale, et dites à tous les Montagnards que les chasseurs du 14^e régiment vaincront ou mourront tous. Vous voudrez bien aussi faire parvenir à la Convention l'adresse ci-jointe, dont vous prendrez connaissance, vous la joindrez à notre envoy. Vive la République.

Salut et fraternité,

BOUDET

[*Etat certifié par le conseil d'administration du 14^e régiment de chasseurs à cheval, le 8 prairial an II*]

Récapitulation générale :

Etat-major	95 L		
Compagnie Payant	171	6	
Compagnie Tupin	228	11	
Compagnie Biaunier	363	1	6
Compagnie Sablet	245	15	
Compagnie Roussul	352	10	
Compagnie vacante	262	3	
	<hr/>		
	1 718	6	6

[*Les escadrons du 14^e régiment de chasseurs à cheval à la Convention nationale, le 9 prairial an II*]

Citoyens représentants,

Jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour la défense de la République; dix sept cent huit livres pour les frais de la guerre, tel est l'hommage que nous faisons à la Montagne. Restez

(54) P.-V., XLV, 43-44. Bull. 19 fruct. (suppl.).

(55) C 318, pl. 1 294, p. 6.

à votre poste, sénateurs de l'univers libre, jusqu'à l'entière destruction de la tyrannie. Comptez sur nous. Nous vous demandons pour toute récompense que vous nous fassiez forger des sabres, car nous espérons cette campagne briser les nôtres en hachant les esclaves du tyran de Castille.

BERUDET et huit autres signatures.

29

Les administrateurs du district de Mortagne [département de l'Orne] font passer l'état des ventes d'immeubles d'émigrés, qu'ils ont faites pendant la seconde décade de thermidor : quatre lots de ces biens, estimés 61 250 L, ont été vendus 143 475 L.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des Domaines nationaux (56).

30

L'agent national du district de Quimper, département du Finistère, annonce que plusieurs lots de biens d'émigrés, estimés 85 684 L, ont été vendus, pendant la première décade de thermidor, 244 025 L, ce qui offre une différence de 158 341 L.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des Domaines nationaux (57).

31

L'agent national du district de Nantua, département de l'Ain, écrit à la Convention nationale que, quoique le sol de ce district soit couvert de bois et de rochers, et les récoltes pénibles et peu abondantes, les biens d'émigrés s'y vendent avec le plus grand succès; plusieurs de ces biens estimés 328 956 L, y ont été vendus un million 257 091 L.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des Domaines nationaux (58).

32

Les administrateurs du district de Nantes, département de la Loire-Inférieure, adressent à la Convention nationale la note des ventes des biens d'émigrés, qui ont eu lieu dans ce district pendant les mois germinal, floréal, prairial, messidor et la première décade de thermidor : d'où il résulte que ces biens, en 64 lots estimés 408 255 L 8 s 8 d, ont été vendus un million 29 950 L.

(56) P.-V., XLV, 44. Bull. 23 fruct. (suppl.); C. Eg., n° 747.

(57) P.-V., XLV, 44. Bull. 23 fruct. (suppl.).

(58) P.-V., XLV, 44. Bull. 23 fruct. (suppl.).